

### BUDGET 2000-2001

## SUSCITER 5 MILLIARDS DE DOLLARS D'INVESTISSEMENT ET CRÉER 16 000 EMPLOIS

**Québec, le 14 mars 2000** – Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, a annoncé lors du Discours sur le budget 2000-2001 un ambitieux programme de soutien à l'investissement privé pour les projets majeurs. Toutes les entreprises qui réaliseront au Québec des projets majeurs d'investissement bénéficieront d'une exemption fiscale complète de dix ans. À lui seul, ce programme pourrait entraîner des investissements de 5 milliards de dollars et créer 16 000 emplois d'ici cinq ans. D'autres mesures, qui profiteront à l'investissement privé, ont été présentées par le Ministre.

### **Congé fiscal complet : pour suivre les traces de la République libre d'Irlande**

Tout projet majeur d'investissement qui contribuera à la création d'au moins 350 emplois, ou qui entraînera la création de 100 emplois associés à un investissement de plus de 300 millions de dollars, bénéficiera pour sa réalisation d'une exemption fiscale complète pendant dix ans. Celle-ci couvrira à la fois l'impôt sur les profits, la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale. « Nous avons avantage à suivre les traces de la République libre d'Irlande, un petit pays de 3,7 millions d'habitants qui connaît depuis peu une expansion phénoménale », a souligné M. Landry en présentant cette mesure.

Le congé fiscal de dix ans pour les investissements majeurs constitue, à lui seul, un incitatif particulièrement efficace pour attirer les grands projets d'investissement au Québec, plutôt qu'ailleurs. En raison de cette mesure, les investissements privés pourraient atteindre 5 milliards de dollars sur cinq ans et créer 16 000 emplois directs.

## **Soutien significatif aux autres investissements**

D'autres mesures présentées lors du Discours sur le budget visent l'ensemble des entreprises qui investissent au Québec. On retrouve, parmi celles-ci, le prolongement sur cinq ans de l'amortissement accéléré à 125 % et du congé de taxe sur le capital de deux ans, pour tout investissement manufacturier et touristique, pour le matériel informatique et pour le transfert de technologie. Instaurées pour la première fois en 1997-1998, ces deux mesures ont contribué, de façon importante, aux résultats remarquables obtenus sur le plan de la croissance des investissements privés au Québec. Enfin, la prolongation de la durée de la période d'application enclenchera des investissements d'envergure.

## **Tirer profit d'atouts exceptionnels**

Sur une pleine année, ces mesures auront un impact financier de 178 millions de dollars. Elles permettront de stimuler de façon importante la croissance des investissements privés, qui sont le principal moteur de la création d'emplois.

« En septembre dernier », a rappelé M. Bernard Landry, « je rendais publique l'étude de KPMG, qui établissait hors de tout doute la compétitivité du Québec pour les coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises au Québec. Les mesures annoncées dans le Discours sur le budget 2000-2001 vont permettre de tirer pleinement parti de ces atouts exceptionnels, pour créer encore plus d'emplois et de richesse dans notre économie ».

– 30 –

Source : Andrée Corriveau  
Directrice de cabinet adjointe  
Responsable des communications  
Cabinet du vice-premier ministre  
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551  
[www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)